

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Claire DORBEC, Eric CHANTRE, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Philippe GROSSIORD, Patrick GINET, Carole FAYOLLE, Nathalie GARNIER, Bastien DOMINIQUE, Noël FAURE, Marie-Caroline GARCIN

Absents excusés : Frédéric AUBERGER, Romain BOICHON, Marion TISSOT, Marion AMBIS, Jean-Marc PALAIS, Marion BERARD

Absent : Véronique GOYON

Pouvoir : Frédéric AUBERGER donne pouvoir à Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Romain BOICHON donne pouvoir à Eric CHANTRE, Marion TISSOT donne pouvoir à Claude CLARON, Marion AMBIS donne pouvoir à Gérard FRENEA,

Secrétaire de séance : David VINCENT

Heures de début de séance : 20h45

1. Désignation du secrétaire de séance

David VINCENT est désigné secrétaire de séance.

2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 18 novembre 2021 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 18 novembre 2021.

Le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2021 est approuvé comme suit :

Pour : 18

Abstention : 2

Contre : 0

3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

Pas de décision du Maire.

4. Délibérations

Délibération n°2021-051 : Modification du tableau effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à Elodie FAUCOUP, Directrice des Services, pour expliquer le tableau des effectifs et sa modification.

Le tableau des effectifs recense les postes ouverts au sein de la collectivité et la manière dont ils sont pourvus.

La présente modification vise à prendre en compte l'avis du comité technique du centre de gestion sur l'augmentation de postes de travail, voté en septembre 2021. Ces deux avis favorables sont donc inscrits à la présente délibération.

La modification vise aussi à inscrire dans le tableau les grades auxquels les postes de la mairie sont ouverts et sur lesquels les agents promus peuvent être nommés.

Le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2021-052 : Fixation du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Monsieur le Maire donne la parole à Elodie FAUCOUP, Directrice des Services, pour expliquer le régime des IHTS, qui a été défini pour la fonction publique territoriale par décret en 2002. Le Trésor Public souhaite opérer des contrôles plus accrus des heures effectuées et demande à la collectivité de délibérer à ce sujet.

Les heures supplémentaires des agents à temps complet, et les heures complémentaires des agents à temps non complet, sont effectuées à la demande de l'employeur. Pour 2021, 109 heures supplémentaires ont été réalisées, et 97 heures complémentaires.

Le conseil municipal adopte la délibération relative aux IHTS.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2021-053 : Acceptation de la subvention amendes de police 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Départemental a octroyé une subvention d'un montant de 2 185 € à la commune de Thurins, au titre des amendes de police 2021, pour l'acquisition d'un radar pédagogique. Ce radar a été acheté en mai 2021, et, outre sa vocation de prévention de la vitesse, il permet de mesurer la vitesse des automobilistes aussi bien en fonctionnement qu'en veille.

Les mesures issues du radar permettent ainsi de se rendre compte de la réalité de la fréquentation de telle ou telle voie, ainsi que la vitesse qui s'y pratique.

Les élus de Thurins et de Messimy souhaitent que les policiers municipaux travaillent ensemble sur certaines thématiques et notamment la verbalisation de la vitesse, qui ne peut s'effectuer seul. De plus, travailler en équipe sera source de réconfort pour nos agents municipaux qui se sentent parfois isolés. Il n'existe pas de seuil pour la création d'un poste de police municipale. Il s'agit d'un choix politique.

Catherine PAILLAT demande à ce que les mesures effectuées par le radar soient communiquées aux élus et à la population. Cela permettra de se rendre compte de la circulation sur la commune.

Adopté à l'unanimité.

5. Questions diverses

a) Rapport d'activités 2020 du SIPAG

Claire DORBEC présente le rapport d'activités 2020 du SIPAG.

L'année 2020 a bien entendu été marquée par le COVID-19. Le territoire du SIPAG concerne 13 communes pour une population de 56 256 personnes. 25% de ces personnes ont plus de 60 ans, et parmi elles, 37 % ont plus de 74 ans. La commune de Thurins a une population relativement jeune avec seulement 20% de personnes de plus de 60 ans.

En 2020, le comité syndical du SIPAG a été renouvelé avec les élections municipales. C'est Mme DUMORTIER, adjointe à Vaugneray, qui a été élue présidente. Le SIPAG compte deux assistantes sociales, une secrétaire comptable, une psychologue et une directrice. Son résultat de fonctionnement est positif pour la troisième année consécutive.

La prévention est le domaine d'intervention privilégié du SIPAG : ateliers, gym sénior, semaine bleue... 14 Thurinois ont participé aux ateliers en 2020. 82 personnes ont participé au programme de soutien aux aidants, qui est un autre axe d'intervention du sipag.

Le service a néanmoins souffert de l'absence d'une assistante sociale pour cause de maladie. Cette absence est compensée mais elle a un impact sur le suivi des personnes. Marie-Caroline GARCIN aimerait que les élus fassent remonter ce dysfonctionnement. Les familles sont en souffrance, et malgré le travail des élus, cette compétence manque. L'accompagnement psycho-social organisé par le SIPAG souffre de cette absence, même si des relais ont été mis en place.

b) Informations diverses

- Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui ont décoré le village de Thurins : décorations très jolies, et disposées dans plusieurs endroits de la commune. Aujourd'hui, un arbre lumineux est en cours de réalisation, là encore par des bénévoles. En plus, cette action crée du lien pour les personnes qui réalisent ceci et qui ont pris beaucoup de plaisir à faire ces décorations. C'est un bon moyen d'accueillir de nouveaux arrivants sur notre commune.
- L'exposition photographique a changé dans la salle des mariages. C'est un bouquet de photos.
- Pour le marché de l'art et de l'artisanat de samedi 18 décembre, la salle des mariages sera ouverte pour quelques artisans. Depuis le mois de juin, il y a 70 inscrits qui viennent à tour de rôle. Monsieur le Maire félicite David VINCENT pour porter cette idée, et sollicite le conseil municipal pour motiver des visiteurs et des acheteurs. Il faut également de l'aide pour installer à 8h00 et désinstaller à 17h00.
- Le marché hebdomadaire du jeudi fonctionne de mieux en mieux.

- La pêche professionnelle a été réalisée début décembre au barrage pour enlever tous les poissons, après la vidange du barrage jusqu'à la vanne de demi-fond. Cette vidange s'est effectuée selon les prescriptions d'un arrêté préfectoral et sous le contrôle des débits et de l'analyse de l'eau dans le Garon, pour ne pas modifier l'équilibre de l'eau de la rivière. Ces contrôles ont été réalisés tous les jours, week-end compris. L'ouverture des vannes n'est pas évidente car il faut y accéder par un tunnel. La pêche s'est réalisée et tous les poissons ont été enlevés, soit environ 80 kg, ce qui est peu. Il n'y a plus de ré-empeusement depuis 5 ans. Des analyses sont faites sur les brochets pour voir s'ils sont porteurs sains du SHV.

Pendant que le barrage était à un bas niveau, le cabinet d'études ISL a procédé à une vérification de l'état du mur du barrage, qui a quelques fissures mais qui ne présente pas de risques particuliers. Le barrage devait être remis en eau rapidement ; le traitement des fissures n'a pas été réalisé. Il n'y a pas de risques hydrauliques sur le barrage. Le déversoir est largement suffisant pour une crue tri-centennale. La vanne de fond ne fonctionne plus.

Pour travailler les fissures, il faudrait de nouveau baisser le barrage et en l'occurrence, effectuer 12 contrôles journaliers. Ce sont des coûts très importants.

Pour la suite de la procédure, des truites sentinelles seront mises en place dans des cages. Elles seront nourries et surveillées. Le virus SHV se révèle éventuellement pendant l'hiver, par des températures basses. Monsieur le Maire rappelle que la SHV n'a aucune conséquence sur d'autres animaux ou sur l'homme. Les poissons sont consommables. Si les truites sentinelles ne sont pas porteuses du SHV, l'arrêté préfectoral sera levé.

Marie-Caroline GARCIN dit que la prochaine fois que le barrage sera vidé, il faudra anticiper ce problème de fissures.

Jérôme LACOSTE-DEBRAY explique qu'avant de vidanger le barrage, on ne pouvait pas savoir ce qu'il y aurait à faire ou pas. Aujourd'hui on sait et on pourra donc anticiper.

Claude CLARON explique que la réparation de la vanne de fond peut être très compliquée. On ne connaît pas son état. Le barrage est particulièrement surveillé de manière régulière. En début de procédure de vidange, il faudra procéder à 12 contrôles journaliers.

- En janvier sera installé un silo à compost sur le parking à côté de l'école privée, côté route. La CCVL procède à cette installation pour diminuer les ordures ménagères et inciter les particuliers à amener les bio-déchets à

composter. Il faut trouver des habitants volontaires pour prendre la responsabilité des lieux. La CCVL et la commune accompagneront ces volontaires, par une formation concernant la vie des composteurs.

- Les vœux à la population devraient se dérouler en présentiel. Mais il n'y aura pas de buffet à l'issue des vœux. L'action de l'année écoulée ainsi que les projets futurs seront présentés. Des sportifs de l'année, des commerçants et des entreprises qui ont fait vitrine (médaille fromage de chèvres et Valansot), du théâtre et du Fief, des bénévoles de Noël devraient être mis à l'honneur.
Un diaporama sera présenté pendant les interventions de chaque personne. Les vœux seront filmés pour être mis en ligne par la suite.
- Eric CHANTRE explique que sur le Rhône, de nombreuses communes ont été reclassées en zone de montagne, dont Thurins, Pollionnay et Vaugneray. Le territoire entier de Thurins est en zone de montagne.
- Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR expose la rencontre avec le cabinet Tecnocest pour une réorganisation de la cantine, et en parallèle, elle évoque les discussions avec la CCVL pour fournir les repas au TYM. Il faut avoir un renforcement des compétences au niveau de la cantine, tout en maîtrisant les coûts budgétaires, et également réfléchir à une organisation plus satisfaisante tant dans la confection des repas que dans le service.
Elle évoque aussi le travail du groupe alimentation de la CCVL qui entame la phase 2 visant à déterminer les ressources agricoles du territoire qui pourraient alimenter les restaurants du territoire. La profession agricole va être consultée.
- Patrick GINET informe du recrutement d'un responsable informatique à la CCVL. Un groupe de travail se penche sur la proposition d'une offre de haut débit, dans le but d'avoir une mutualisation informatique. Un petit déjeuner avait été organisé à la Tuillère par la CCVL pour créer du lien entre entrepreneurs et avec les élus. Ce moment a été très apprécié, et de nombreux remerciements ont été rapportés aux élus pour leur écoute et leur présence. La principale problématique actuellement de ces entrepreneurs, c'est le recrutement qui rencontre de nombreuses difficultés. Sur les plus grosses entreprises, c'est l'appel à l'apprentissage qui permet de pallier la carence de main d'œuvre.
Les organismes de l'emploi étaient également conviés : mission locale, solidarité emploi, ... pour parler des dispositifs emplois.
Le marché de maîtrise d'œuvre pour la zone d'activités de la Goyenche a été publié (Date limite 5 janvier 2022). Il faudra faire des fouilles archéologiques, à la demande de l'Etat.
- Claire DORBEC dit que le goûter spectacle des aînés a été reporté. Des colis sont distribués pour ceux qui n'étaient pas au goûter, par les élus.
- Patrick GINET informe que le Conseil d'Administration de la mission locale a octroyé une prime Macron de 500 € en fin d'année à l'ensemble de son personnel. Il s'interroge sur un dispositif similaire pour les agents communaux en perte de pouvoir d'achat.

Monsieur le Maire clôt la séance en rappelant que le moment de convivialité prévu est reporté, et que, dans l'attente, il souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Fin 22h20

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021, lors de la séance du 13 janvier 2022

Signature des membres du conseil municipal

Pour :

Abstention :

Contre :